

Le 23 juin 2022

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n°68-905 du 21 octobre 1968 portant statut du théâtre national de l'Odéon et notamment les articles 4 et 5, définissant les attributions respectives du directeur et de l'administrateur du théâtre,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du ministère de la culture du 14 juin 2022 portant nomination de l'administratrice du théâtre national de l'Odéon à compter du 14 juin 2022,

L'administratrice du théâtre national de l'Odéon donne délégation de signature à Faridge AKHOUNAK, chef d'atelier, pour engager les contrats, marchés publics et bons de commande relatifs à son service dont le montant reste inférieur à 500 euros hors taxes.

La présente délégation de signature abroge les délégations antérieures et prend effet à compter du 27 juin 2022.

Patricia STIBBE
Administratrice

